



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord tenue le 19 juin 2018, à 14 h, au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins. Les conseillers de comté suivants sont présents au moment de l'adoption de la présente résolution :

M ^{me} Micheline Anctil	Mairesse de la Ville de Forestville
M. Francis Bouchard	Maire de la municipalité des Bergeronnes
M ^{me} Lise Boulianne	Mairesse de la municipalité de Sacré-Coeur
M. Charles Breton	Maire de la municipalité de Tadoussac
M ^{me} Julie Brisson	Représentante de la municipalité de Longue-Rive
M. André Desrosiers	Maire de la municipalité des Escoumins
M ^{me} Marie-France Imbeault	Mairesse de la municipalité de Colombier
M. Donald Perron	Maire de la municipalité de Longue-Rive

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Donald Perron, préfet.

RÉSOLUTION 2018-06-139

Fonds de développement des territoires (FDT) - adoption des priorités d'intervention 2018-2019

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC a signé, le 18 août 2015, l'*Entente relative au fonds de développement des territoires* (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE l'article 51b)i de cette entente mentionne que la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte ses priorités d'intervention pour l'année 2018-2019, de la façon suivante :

OBJET	PRIORITÉS D'INTERVENTION
1. Planification et aménagement du territoire	a) Gérer les TPI, la villégiature et l'exploitation du sable et du gravier. b) Mettre en œuvre, gérer et effectuer le suivi du schéma d'aménagement et de développement. c) Mettre en œuvre, gérer et effectuer le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. d) Assurer la gestion du TNO. e) Planifier, gérer et assurer un suivi du Service de la gestion des matières résiduelles.

MRC de La Haute-Côte-Nord

OBJET	PRIORITÉS D'INTERVENTION
	f) Planifier, gérer et assurer un suivi du Service de l'évaluation foncière. g) Planifier, gérer et assurer un suivi du Service de développement économique.
2. Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou partage de services	a) Soutenir les municipalités dans l'avancement de leurs projets de développement communautaire, social et économique (ex. : chemins secondaires, services aux aînés, habitation, développement, etc.) b) Participer au financement des agents de développement municipaux. c) Coordonner la table des agents de développement municipaux. d) Soutenir le groupe Action Santé pour tous Haute-Côte-Nord.
3. Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	a) Gérer les fonds de la MRC [Politique de soutien aux entreprises (PSE) et les fonds locaux (FLI et FLS)]. b) Participer à la gestion de la mesure « Soutien au travail autonome ». c) Accompagner les promoteurs dans l'avancement de leurs projets. d) Contribuer au développement d'un environnement économique performant et structuré par des initiatives innovantes. e) Valoriser l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (collectif, social, individuel, jeunesse, etc.) et les initiatives en Haute-Côte-Nord.
4. Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie selon les domaines d'activités priorités (économique, communautaire, social, culturel, tourisme, transport)	a) Soutenir les organismes dans l'élaboration de projets structurants par les différents services et programmes (PSPS, communautés en santé, médiation culturelle, sensibilisation aux arts visuels, partenariat de projets culturels, etc.) de la MRC. b) Contribuer au maintien et à l'amélioration des services de transport adapté et collectif (TAC HCN). c) Contribuer à des initiatives de concertation et de mobilisation entre les partenaires. d) Stimuler l'émergence de projets structurants et innovants.
5. Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional	a) Participer et collaborer à des échanges et à des projets avec des MRC, des ministères et des organismes. b) Soutenir la conclusion d'ententes sectorielles de développement et de financement et en assurer la gestion et le suivi.

Extrait certifié conforme par :



François Gosselin
Secrétaire-trésorier et directeur général

Les Escoumins,
Le 21 juin 2018

Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une session ultérieure.